

Dans ces conditions, nous réaffirmons la priorité absolue au travail dans le syndicat et à l'agitation sur le terrain de la lutte contre l'exploitation.

En fonction des différents terrains de radicalisation et de notre problématique de front unique, nous distinguons quatre types de comités possibles dans les entreprises.

4.5.1. - Sur le terrain de lutte revendicative, nous nous battons pour la mise en place de comités de grève, structures de F.U., c'est-à-dire à la fois cadre unitaire et structure démocratique. Par-delà la concrétisation organisationnelle, nous devons comprendre cette double exigence : unité et démocratie, et y adapter nos propositions concrètes. Si les directions syndicales reconnues s'opposent frontalement à la proposition du comité de grève, nous devons œuvrer au contrôle démocratique sur l'intersyndicale par l'élection de délégués de base, l'élargissement de l'intersyndicale à ces délégués, la réunion publique des intersyndicales, l'assemblée générale souveraine, c'est-à-dire la soumission des organisations syndicales aux décisions de l'A.G. Evidemment, si les directions syndicales ne sont plus reconnues par les travailleurs en raison de leur trahison ouverte, alors, nous organisons le débordement de masse dans un cadre démocratique. Dans tous les cas, nous devons refuser toute logique de constitution d'une troisième force à côté des syndicats.

La formalisation d'un comité d'action ou de mobilisation ou de soutien à une lutte n'est possible que si le rapport de forces avec les bureaucraties syndicales est tel que nous pouvons imposer la reconnaissance au moins implicite d'un tel comité et l'unité d'action comme ce fut le cas à Lip. En général, donc, faute de ce rapport de force, il s'agira de regroupements informels, regroupant avant et pendant la lutte, syndiqués et non-syndiqués, préparant les réunions de syndicat et de personnel, coordonnant les activités des militants... mais ne s'engageant pas dans une quelconque formalisation. Dans tous les cas, après la lutte, nous ne visons pas à maintenir durablement ces comités de regroupement, mais à regrouper notre base dans le syndicat et, éventuellement, si nous sommes assez forts, à constituer un regroupement syndical oppositionnel.

4.5.2. - Bien différents sont les comités sur un terrain politique (Chili) pouvant regrouper une partie de l'A.G.L. dans les entreprises. Ils posent beaucoup moins de problèmes que les précédents et peuvent nous permettre des batailles payantes dans le sens de la tactique initiative-unité d'action (le débordement n'ayant pas sa place ici), d'autant que nous pouvons éventuellement jouer sur les divergences C.G.T.-C.F.D.T. sans rompre l'unité syndicale et en mettant ainsi la fraction P.C.F. en difficulté. Les comités C.D.A. que nous pouvons créer dans les entreprises veilleront à impulser au maximum le travail antimilitariste au sein de l'organisation syndicale elle-même.

4.5.3. - Les comités liés à une double exploitation : cas où une oppression spécifique, dont la source se situe hors de l'entreprise (famille pour la femme, impérialisme contre opprimés pour les travailleurs immigrés) s'ajoute à l'exploitation liée à la condition de travailleur. Ces comités qui peuvent regrouper des travailleurs (ses) bien au-delà de l'A.G.L., ont la double tâche de faire prendre conscience d'une part à l'ensemble des travailleurs concernés de la source réelle de cette oppression spécifique, et de la nécessité de s'auto-organiser, et d'autre part, d'impulser notamment par le biais syndical, la lutte unitaire (hommes-femmes, français-immigrés) pour l'égalité des droits et des revendications spécifiques. La capacité de ces comités à faire prendre en charge la mobilisation par des commissions syndicales ouvertes aux non-syndiqués et par l'ensemble du syndicat est, parti-

culièrement dans le cas des travailleurs immigrés, une garantie pour le succès de l'action et pour éviter la cristallisation d'une opposition raciste français-immigrés. Mais nous ne faisons pas de l'existence de commissions syndicales le préalable à la constitution de tels comités.

4.5.4. - Les comités liés à la crise des institutions : l'existence d'une crise spécifique des institutions (école, psychiatrie...) n'implique pas automatiquement la formation de comités, la prise en compte de cette crise pouvant se faire dans le cadre de l'activité syndicale ou de tendance (ce qui est en grande partie le cas pour l'Ecole Emancipée) mais la nature profondément réactionnaire sur ce sujet des directions syndicales bureaucratiques, particulièrement la C.G.T., l'arriération souvent grande d'une partie des travailleurs à l'opposé de l'intérêt des travailleurs plus jeunes pour ces problèmes explique la nécessité, dans l'intervention sur les hôpitaux psychiatriques, de créer des groupes « sur l'institution ».

Toutefois, comprenant qu'il n'y a pas de liens transitoires, mécaniques, entre la lutte revendicative et la lutte contre l'institution liée à la lutte contre l'Etat, nous menons notre travail dans ce secteur en marchant sur deux jambes, en essayant de faire prendre en charge autant que possible la lutte contre l'institution par le syndicat, particulièrement en période de luttes de masse et en ayant soin, inversement, dans l'activité « sur l'institution », de ne pas faire en sorte que les travailleurs qui se radicalisent à partir de la lutte contre l'institution ne se coupent et ne s'isolent des autres travailleurs considérés comme complices de l'institution.

Inutile de dire que pour pouvoir accorder la priorité nécessaire au travail syndical et avoir les moyens de mettre en place et d'animer de tels comités dans l'entreprise, il faut déjà avoir un minimum d'accumulation de forces dans l'entreprise. Inversement, bien sûr, le développement de tels comités peut être un moyen de renforcer notre travail syndical à partir d'une première étape d'implantation.

5. LA MUTATION DE L'ORGANISATION

5.1. - LA CRISE DE L'ORGANISATION. La tactique de la « périphérie vers le centre » tenait compte des deux principaux aspects contradictoires de la phase de construction du parti :

- l'isolement social de « l'avant-garde tactique de mai 1968 » ; celle-ci était réduite à la jeunesse scolarisée et aux couches intellectuelles ;
- de la conjoncture politique de l'après mai caractérisée par un recul passager des luttes ouvrières, une paralysie du mouvement ouvrier (théorie du complot).

Il est significatif que les premières mobilisations de masse aient eu pour thèmes, soit les axes antirépressifs, soit la solidarité anti-impérialiste.

Minoritaire au sein de « l'avant-garde tactique de mai 1968 », la Ligue Communiste a dû, pour imposer sa construction, mener une bataille programmatique sur la théorie léniniste et affirmer sa capacité d'initiative sur la scène politique, par le biais d'initiatives centrales.

La construction de l'organisation « de la périphérie vers le centre », imposée par des conditions spécifiques, a entraîné un certain nombre de déformations, non seulement dans l'aptitude au travail de masse des militants, mais aussi dans le fonctionnement et la vie interne d'une organisation jeune, aux faibles traditions.

Mais les conditions de la construction de l'organisation ont changé sous l'effet du poids grandissant de l'A.G.O.L. (*), des modifications

(*) A.G.O.L. : Avant-Garde Ouvrière Large.